REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENT PUBLICS
DE LA WILAYA DE NAAMA
NIF: 415024000045205

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE RELATIF AU L'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 50/2026

REALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE CENTRALE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE DE NAAMA

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marches publics et des délégations de service public, La Direction des Equipements Publics de la wilaya de Naâma informe les soumissionnaires ayant participés à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales **N° 50/2026** relatif à **la réalisation d'une bibliothèque centrale au profit de l'université de Naama** paru aux quotidien **بولا** et quotidien **CAP DZ** le 04/10/2026 et les Journaux électroniques **الحراك الإخباري** et **FIL D'ALGERIE** le 04/10/2026, qu'à l'issue de l'analyse des offres, l'appel d'offre est attribué conformément au tableau sus dessous

LOT	ENTREPRISE RETENUE	NOTE TECHNIQUE	MONTANT PROPOSE APRES CORRECTION En TTC (DA)	DELAI (MOIS)	OBS
Lot Unique : réalisation d'une bibliothèque centrale au profit de l'université de Naama	**Groupement BH Construction (baatouche mohamed + haddag mohamed) gérant baatouche mohamed NIF : 182194302576150 NIF : 170160100011117**	**92,00**	**535 434 056,15**	**17 mois**	**Moins disant**

Un délai de dix (10) jours est accordé aux soumissionnaires pour un éventuel recours à compter de la premier parution de cet avis sur les quotidiens nationaux et ce conformément à l'article 82 alinéa du décret présidentiel N° 15/247 de la 16/09/2015 portante réglementation des marches publics et des délégations de service public, ou le BOMOP.